

**DONNÉES GÉNÉRALES**

- Parcelaire (PCN 2014)
- Bâtiments ajoutés (ECAU situation janvier 2014)
- Bâtiments inscrits au cadastre (PCN 2014)
- Limite communale de Niederanven
- Cours d'eau et réseaux (BD-L-TC 2008)
- Réservoir d'eau
- Lignes à haute tension (BD-L-TC 2008)
- Courbes de niveau (BD-L-TC 2008)
- Océdoc OTAN
- Station de pompage
- Transformateur

**ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES (section 1)**

- HAB-1** Zone d'habitation 1 (art. 3.1)
- HAB-2** Zone d'habitation 2 (art. 3.2)
- MIX-V** Zone mixte villageoise (art. 4)
- BEP** Zone de bâtiments et d'équipements publics (art. 5) (à sous-zone BEP-a)
- ECO-C1** Zone d'activités économiques communale type 1 (art. 6.1)
- ECO-POS** Zone d'activités communale POS (art. 6.2)
- COM** Zone commerciale (art. 7)
- SPIC** Zone spéciale 1-2 (art. 8)
- REC** Zone de sport et de loisirs 1-2 (art. 9)
- ZA** Zone d'aéroport (art. 10)

**ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES (section 2)**

- AGR** Zone agricole (art. 12)
- AGRn** Zone agricole spéciale (art. 12)
- FOR** Zone forestière (BD-L-TC 2008) (art. 13)
- PARC** Zone de parc public (art. 14)
- VERD** Zone de verdure (art. 15)
- EV-POS** Zone d'espace vert POS aéroport (art. 16)

**ZONES SUPERPOSÉES (section 3)**

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 17.1)
- Zone soumise à un PAP "nouveau quartier" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.1)
- Zone soumise à un PAP "quartier existant" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.2)
- Zone d'aménagement différé (art. 18)

Liste des PAP approuvés et maintenus en application situés en zone PAP-C1 et PAP-C2

N° plan	N° dossier	Nom projet	Date Commune	Approbation de l'Etat
1	V1848-02	Localité Nord-Ouest	20/03/2011	05/02/2011
2	V1848-03	Localité Nord-Ouest	20/03/2011	05/02/2011

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un PAP-NQ

Localité	COG	COG2	COG3	COG4
Localité Nord-Ouest	COG	COG2	COG3	COG4
Localité Nord-Ouest	COG	COG2	COG3	COG4

N° plan	N° dossier	Nom projet	Date Commune	Approbation de l'Etat
1	V1848-04	Localité Nord-Ouest	20/03/2011	05/02/2011
2	V1848-05	Localité Nord-Ouest	20/03/2011	05/02/2011

Localité	COG	COG2	COG3	COG4
Localité Nord-Ouest	COG	COG2	COG3	COG4
Localité Nord-Ouest	COG	COG2	COG3	COG4

**Couloirs et espaces réservés**

- COULOUIR Couloir pour projets routiers (art. 19.1)
- COULOUIR Couloir pour projets de mobilité douce (art. 19.2)

**Secteur protégé d'intérêt communal**

- Secteur protégé d'intérêt communal "environnement construit" (art. 20)
- Investisseurs protégés
- Zones de risques naturels prévisibles
- Zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain (art. 21)
- Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (art. 22)
- Zone d'extraction (art. 23)

**ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES (section 4)**


- À l'aménagement du territoire (art. 24.1)
  - Périmètre du POS "Aéroport et environs" (RROD 17 mai 2006) (art. 24.1.1)
  - POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures routières
  - POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures ferroviaires
  - POS : couloirs réservés pour projets de parking souterrains

- À la protection de la nature et des ressources naturelles (art. 24.2)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Nature 2000 - Directive "Habitat" (art. 24.2.1)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Nature 2000 - Directive "Oiseaux" (art. 24.2.1)
  - Zone protégée d'intérêt national - réserve naturelle (art. 24.2.2)
  - Biotopes ponctuels (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
  - Biotopes linéaires (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
  - Biotopes superficiels (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
  - Habitats d'espèces protégées art. 17 ou art. 20 (art. 24.2.4 - à titre indicatif)

- À la protection des sites et monuments nationaux (art. 24.3)
  - Immeubles et objets classés monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.1)
  - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des Sites et Monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.2)

- À la gestion de l'eau (art. 24.4)
  - Zone inondable (Cris Extrême - Administration de la gestion de l'eau) (art. 24.4.1)
  - Zones protégées (captage d'eau destinée à la consommation humaine) (art. 24.4.2)
  - Zone tampon cours d'eau - 30m (art. 24.4.3)

- Réseaux d'infrastructures de transport national:
  - Zones de bruit (art. 24.5)



**COMMUNE DE NIDERANVEN**



Séance du Conseil communal du 12.06.2015  
 Vote du Conseil communal du 15.01.2016  
 Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions du 05.08.2016 (S2C0212016)  
 Arrêté du ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions du 03.03.2016 (73431/LC-148)

M. OUVRAGE : **ADMINISTRATION COMMUNALE DE NIDERANVEN**

PROJET : **PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**

OBJET : **VERSION COORDONNÉE du 25.06.2024**

TITRE : **PLAN DE REPERAGE**

4urba  
 14 rue Viotron  
 L-2083 Luxembourg  
 Tél. : (+352) 20 22 46  
 Email : info@4urba.lu  
 www.4urba.lu

N° Plan : PAG-00  
 Format papier : A0  
 Echelle : 1/110.000

PLAN ET BD-L-TC - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES)